

Gouverner la transition écologique : démocratie ou autoritarisme

Publication provisoire – Janvier 2020

Note 38

SYNTHESE DE LA NOTE

Alors que la démocratie, telle qu'elle se matérialise aujourd'hui, traverse une crise de légitimité importante, certains voient dans le réchauffement climatique un nouveau facteur de déstabilisation de ce régime. Ce discours, récurrent dans les médias, affirme qu'une « dictature » ou qu'un régime autoritaire serait plus à même de répondre aux enjeux de transformation sociétaux. C'est en revenant à une définition exhaustive de la démocratie comme principe mais aussi comme processus politique, que cette note entend déconstruire ces propos et alimenter le débat autour de l'opportunité réciproque que représente un renforcement démocratique par et pour la transition écologique.

Cette analyse des termes sert de socle à une critique des limites de la conception contemporaine, institutionnelle et médiatique de la démocratie. La déclinaison de ces limites permet ensuite de dessiner les contours d'un nouveau projet démocratique davantage en accord avec la complexité de la transition écologique. Par ailleurs, cette complexité révèle les contradictions qu'elle porte avec le paradigme de croissance dont le projet démocratique actuel s'est porté garant, de ce fait le groupe de travail relève des obstacles à la transformation du système actuel tels que les inégalités sociales, les intérêts économiques ou encore le lien entre science et démocratie. Cette note analyse aussi comment les critiques de cette conception participent à l'apparition d'innovations et de propositions institutionnelles.

La seconde partie de cette note revient sur la question de l'autoritarisme comme « solution miracle » face à la crise écologique, elle dresse une réflexion autour des régimes existants et de leur action en faveur de la transition écologique. Ce tour d'horizon des pays à tendance autocratique tels que la Chine ou le Brésil démontre que le problème n'est pas mieux traité, voir antinomique avec l'extractivisme qui définit nombre de ces pays. De même, l'analyse historique de tels régimes tend davantage à démontrer que les politiques en oeuvre ne satisfont aucunement la résorption des inégalités sociales, économiques et plus récemment environnementales. Ainsi la déconstruction de cette idée de « dictature verte » nous rappelle que les régimes démocratiques sont mieux à même de faire face à la crise écologique.

La troisième partie s'intéresse davantage à la récente prise en compte dans la société des enjeux écologiques à la fois au sein des institutions mais aussi au sein de la société civile depuis les années 80. Marqué par le développement des ONG à l'international, les mobilisations citoyennes en faveur d'une politique climatique exigeante se sont multipliées ces dernières années. Bien qu'une presse spécialisée adopte une approche multidimensionnelle des enjeux environnementaux, la dépolitisation du sujet par une part importante des médias occulte encore sa portée collective et structurelle. Toutefois l'accélération des phénomènes climatiques, la récente mobilisation mondiale de la jeunesse et l'implication des scientifiques dans le débat tend à inverser cette tendance. Cette remise en contexte montre que l'évolution rapide de la conscientisation du sujet peut avoir un impact sur les choix politiques à venir ainsi que sa place dans la définition de nouveaux processus démocratiques.

Ce travail a donc défini trois pistes qui iraient dans le sens d'une démocratie que l'on pourrait qualifier d'écologique :

- **Définir un nouveau projet politique** : Débattre des limites inhérentes à la finitude des ressources et des seuils et de leurs implications sur nos institutions et systèmes politiques. Cela passe donc par des réflexions autour des libertés et régulations dans l'intérêt des citoyens ici et ailleurs, aujourd'hui et demain .
- **Ramener de la justice dans les décisions** : Réorganiser la gouvernance au sein des entreprises avec la présence de relais de l'intérêt général permettrait de réaligner les intérêts économiques et les objectifs environnementaux. Adopter des régulations justes notamment face aux enjeux climatiques ou risques chocs énergétiques (redistribution, rationnement...).
- **Développer la participation** : Revaloriser dans la médiation science-société la place d'organisme tiers indépendant, tels que le Haut Conseil pour le climat, et favoriser l'éducation à ces enjeux dans l'enseignement. Faciliter le développement de nouveaux lieux et modes de délibération, ou encore mettre en visibilité les pratiques soutenables, et radicales..

« La montée de l'autoritarisme est inévitable. Je suis personnellement très content de vivre dans une démocratie. Mais nous devons admettre que les démocraties ne résolvent pas les problèmes existentiels de notre temps - dérèglement climatique, réduction des réserves énergétiques, érosion des sols, écart croissant entre riches et pauvres, etc. Doit-on réduire les libertés individuelles pour cela ? Cette question implique que la société a la capacité d'anticiper et de réaliser des changements proactifs. Je ne vois pas de preuve de cela. Les libertés individuelles sont déjà restreintes et je pense que cette tendance va se poursuivre inévitablement. »

Dennis Meadows, scientifique, coauteur du rapport Meadows (1972), dans [Libération](#)

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

Article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, août 1789.

Composition du groupe de travail

Signataires de la Note

- **Eric Vidalenc** - *Président du groupe de travail, responsable du Pôle transition énergétique à la Direction Régionale Hauts de France de l'ADEME*
- **Emeline Baudet** - *Doctorante à Paris Sorbonne Nouvelle*
- **Amy Dahan** - *Mathématicienne et historienne des sciences, directrice de recherche émérite au CNRS*
- **Sylvestre Huet** - *Journaliste scientifique*
- **Irénée Regnaud** – *Consultant, blogueur et fondateur de l'association Le Mouton Numérique*

Rapporteur du groupe de travail : Guillaume Buttin – *chargé de mission à La Fabrique Ecologique*

Personnes auditées dans le cadre des travaux

- **Bruno Andreotti** - *docteur en physique et professeur à l'Université Paris Diderot*
- **Floran Augagneur** - *philosophe des sciences et conseiller scientifique de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme*
- **François Marie-Bréon** - *climatologue, physicien*
- **Loïc Blondiaux** - *professeur en Science Politique à l'Université Panthéon Sorbonne*
- **Daniel Boy** - *directeur de recherche émérite FNSP au CEVIPOF*
- **Pierre Charbonnier** - *chargé de recherche au CNRS et à l'EHESS*
- **Marie Degrémont** - *docteure en science politique*
- **Thibault Laconde** - *consultant climat et énergie*
- **Albert Moukheiber** - *docteur en neurosciences cognitives*
- **Matthieu Orphelin** - *député*
- **Philippe Quirion** - *directeur de recherche au CNRS, CIREN, chercheur en économie de l'environnement et de l'énergie*
- **Mathilde Szuba** – *Maître de conférences en sciences politiques à Sciences Po Lille*
- **Jacques Theys** – *Enseignant en Science Politique et en économie spécialiste des questions environnementales*

Sommaire

I. La démocratie à la lumière des enjeux de la transition écologique, de quoi parle-t-on ?	7
A. Les contraintes et les mécanismes de décision.....	8
B. Des évolutions en débat pour répondre notamment au nouvel enjeu écologique	9
C. Le processus démocratique face aux enjeux écologiques.....	10
II. Les tensions et les convergences entre démocratie et transition écologique	13
A. Des tensions	14
B. Des convergences.....	14
C. Obstacles concrets.....	16
III. L’impasse de la dictature verte	19
A. L’autoritarisme à l’épreuve des faits	20
a) Les régimes autoritaires et leur prise en compte de la question écologique	20
b) Les régimes « extractivistes » qui se crispent pour négliger la question écologique.....	21
B. Les régimes autoritaires ne sont pas à l’abri des maux qui concernent la démocratie	22
IV. De nouvelles mobilisations écologiques qui interpellent la démocratie	23
A) Avant le climat, les questions environnementales	24
B) Des mobilisations populaires nouvelles	24
C) Un traitement médiatique ambigu.....	25
D) Une faible institutionnalisation de la question climatique	26
E) Aujourd’hui, le moment d’une politisation de la question climatique ?.....	27
V. Quelques pistes pour faire de l’écologie une opportunité de renouvellement démocratique	28
A) Définir un nouveau projet démocratique	29
B) Ramener de la justice dans les décisions.....	30
C) Permettre de participer	32
Annexe 1	39
Des pratiques démocratiques multiples... qui se complètent	39
De nouvelles pratiques prometteuses	41
Annexe 2	43

INTRODUCTION

Cela fait désormais 30 ans qu'on « parle » du climat, que les Etats s'engagent (COP21, Accord de Paris), que les villes prennent le relais, les citoyens se mobilisent..., et pourtant les émissions de gaz à effet de serre n'ont jamais été aussi importantes à l'échelle mondiale. Désormais, la réduction drastique de ces émissions (-45% en 2030, et la neutralité carbone en 2050) est incontournable pour viser les objectifs politiques fixés collectivement lors de l'accord de Paris, rester sous les +2° d'ici la fin du siècle. Si l'« on ne fait rien » des trajectoires à +3, 4,5° d'ici la fin du siècle sont possibles. Sur le volet de la biodiversité, certaines chutes de population d'espèces et seuils passés conduisent à parler d'effondrement.

Ces grands enjeux écologiques, entre autres, conduisent désormais la communauté scientifique à parler d'Anthropocène, période géologique traduisant le moment où l'Homme est devenu un facteur de transformation de son environnement, d'altération profonde et irréversible de notre environnement.

Dans le même temps, le doute envers la démocratie semble s'installer structurellement comme le montrent les enquêtes¹. De l'abstentionnisme récurrent pendant les votes aux différents sondages traitant de la confiance des citoyens envers les élus, et de leur légitimité, en passant par le phénomène des « gilets jaunes », cette « crise » (mot probablement inadapté vu le caractère irréversible des transformations environnementales à l'œuvre) fait état de symptômes de plus en plus nombreux en France.

Il se pose ainsi une triple question : la démocratie est-elle un cadre adapté face à l'ampleur de ces enjeux ? A l'inverse, quel serait l'impact d'un tel changement climatique sur la démocratie ? Ne serait-ce pas l'occasion d'écologiser la démocratie ?

Plus qu'une boîte à outils où piocher une ou deux solutions miracle à appliquer, cette note a pour ambition de nous permettre de réfléchir à des principes pour à la fois renforcer la démocratie et tenir l'ambition climatique et écologique. Elle vise à dépasser l'opposition entre démocratie et écologie pour montrer comment ces deux questions s'influencent mutuellement et que l'on ne se situe pas dans une relation linéaire du type : trouver le bon régime politique

¹ CEVIPOF, BAROMETRE DE LA CONFIANCE POLITIQUE, JANVIER 2019
[HTTPS://WWW.SCIENCESPO.FR/CEVIPOF/SITES/SCIENCESPO.FR.CEVIPOF/FILES/CEVIPOF_CONFIANCE_10ANS_CH EURFA_CHANVRIL_2019.PDF](https://www.sciencespo.fr/ceviopf/sites/sciencespo.fr/ceviopf/files/ceviopf_confiance_10ans_ch_eurfa_chanvril_2019.pdf)

pour mettre en œuvre les bonnes politiques environnementales. De nouvelles pratiques ou évolutions démocratiques peuvent mieux répondre aux enjeux écologiques, mais la réalité écologique (l'Anthropocène) va aussi avoir des impacts sur notre régime politique, et notre capacité à s'y adapter.

Cette note aborde ainsi successivement

- un bref rappel sur les questions sémantiques et de définition (partie I, complétée en annexe), l'utilisation des termes de liberté et de démocratie était assez flou notamment pour des sceptiques ou déçus de la démocratie ;
- les tensions et les convergences entre les enjeux climatique et démocratiques (partie II) ;
- les impasses d'une réponse à la crise écologique par « l'autoritarisme ou dictature verte » (partie III) ;
- l'existence de nouvelles mobilisations écologiques qui interpellent la démocratie (partie IV),
- des orientations possibles (partie V) pour tenter d'articuler transition écologique et approfondissement démocratique et faire de l'écologie une opportunité, parmi d'autres, du renouvellement démocratique.

I. La démocratie à la lumière des enjeux de la transition écologique, de quoi parle-t-on ?

Comme l'indique la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le concept de liberté est borné par le contrat social et connaît des limites, notamment celle de ne pas empiéter sur la liberté d'autrui, celles-ci devant être précisées par la loi.

Décider de limites n'est ainsi en aucune manière une caractéristique propre des régimes autoritaires, c'est plutôt le caractère discrétionnaire qui l'est. La démocratie est moins constituée d'une absence de contraintes qu'une acceptation par tous de certaines dès lors qu'elles sont décidées par les personnes élues pour le faire.

Les démocraties fonctionnent sur un **socle de libertés garanties et de limites décidées** en commun, avec pour objectif de préserver les libertés considérées comme cruciales. Nous ne nous choquons pas de porter une ceinture de sécurité, de limiter la vitesse sur la route, de nous instruire jusqu'à seize ans ou encore de payer des taxes, impôts, cotisations pour financer un ensemble de services publics et d'assurances (chômage, vieillesse, maladie).

Il n'est pas question en revanche, comme en régime autoritaire, d'interdire par exemple les manifestations ou la critique du gouvernement, ou, en principe, de fermer les yeux sur des dégâts environnementaux occasionnés par une entreprise proche du pouvoir.

La démocratie peut prendre plusieurs formes qui ne sont pas exclusives les unes par rapport aux autres. Au contraire, elles se complètent souvent. Opposer démocratie et climat n'a guère de sens puisque les modalités d'exercice de « la » démocratie sont multiples et non figées.

A. Les contraintes et les mécanismes de décision

De manière simplifiée, et définie par Abraham Lincoln, la démocratie est « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* ». Par le peuple, comme moyen, pour le peuple, comme finalité. Elle consacre le peuple souverain, mais ne dit rien des interdits ou non instaurés par cette exercice du pouvoir. Ainsi, la démocratie apparaît justement comme une manière de poser des limites ensemble, pour permettre à chacun d'exercer sa liberté, par la Loi. Pour Robert Dahl : « *La démocratie est l'égalité possible pour chaque citoyen d'influencer la décision* »

En pratique, comme détaillé plus en avant en annexe, les institutions et pratiques démocratiques (démocratie directe, représentative, délibérative, participative, technique...)

sont très diverses pour justement permettre à chacun de prendre part aux décisions collective. Parler de « la » démocratie semble donc une approche erronée, tout comme il serait erronée de parler de « la » technique afin de savoir si cette dernière peut nous être d'un quelconque recours dans la transition écologique.

En outre, il convient de bien distinguer mesure autoritaire et impopulaire, ainsi que dictatoriale et contraignante. La confusion étant souvent faite lorsque l'on évoque l'incapacité à agir sans se placer dans un régime dictatorial, justement parce que ces termes sont utilisés comme synonymes alors qu'ils ne le sont pas. Une mesure peut être impopulaire, comme la réduction de vitesse sur routes nationales à 80km/h, ou l'abolition de la peine de mort, et avoir pourtant été promues par des régimes démocratiques et non autoritaires. Le respect du code de la route ou l'obligation de l'instruction jusqu'à 16 ans sont des mesures contraignantes. Elles ne sont pas dictatoriales pour autant, elles émanent d'un régime démocratique dans une perspective d'intérêt général.

Les déçus de la démocratie trouvent souvent que leurs avis au sujet de « ce qu'il faudrait faire » sont insuffisamment pris en compte. La difficulté est pour un individu, aussi expert soit-il dans son domaine, de faire isolément les meilleurs choix collectifs, dans les champs techniques, économiques et sociaux pour résoudre l'équation climatique. C'est l'un des intérêts potentiels de la Convention citoyenne pour le climat de tenter en travaillant et délibérant avec une assemblée représentative d'arriver à des arbitrages prenant mieux en compte les différents points de vue et enjeux.

B. Des évolutions en débat pour répondre notamment au nouvel enjeu

écologique

Afin de dépasser ou contourner certaines des limites de la démocratie dans ses formes actuelles (myopie, faible représentativité, traitement de sujets techniques), plusieurs évolutions peuvent s'observer actuellement, de manière marginale ou plus significative. De nombreuses **propositions institutionnelles ont été avancées** et parfois expérimentées à des niveaux locaux et nationaux. Elles ont pour objectif d'outiller nos démocraties avec des contreponds institutionnels pour **mieux prendre en compte les intérêts de la nature et des générations futures.**

Il s'agit de propositions :

- de portée assez limitée, visant à corriger les tendances court termiste, comme « les académies du futur » ou « forums de l'avenir », mais dont les limites sont reconnues même par leurs promoteurs (cf. Rosanvallon) ;
- plus radicales, notamment comme celle de Bourg visant à installer une troisième chambre à côté du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Cette assemblée ou chambre veillerait à la prise en compte des intérêts de long terme dans la prise de décision publique². Composée de citoyens tirés au sort, éclairé d'un conseil scientifique permanent sur le modèle du GIEC, cette institution devra être dotée de pouvoirs lui permettant de faire contrepoids aux intérêts de court terme ;
- encore plus ambitieuses, par exemple le « Parlement des choses » de Latour ou Eckersley visant à intégrer aux instances représentatives les non-humains ou les générations futures.

Une Haute autorité de l'environnement calquée sur le modèle des autorités administratives indépendantes peut aussi assurer un contrepoids pour mieux s'adapter à la protection de l'environnement et à l'enjeu climatique. Le départ de Nicolas Hulot du ministère de la Transition écologique et solidaire a mis l'accent sur les difficultés d'agir au sein d'un Gouvernement et sur la nécessité d'un contrepoids à l'extérieur, qui ne soit pas sous son autorité, et qui ait les moyens de lutter contre la dégradation environnementale. De nombreuses propositions existent en la matière, certaines consistant à regrouper des institutions déjà existantes et à les doter de pouvoirs nouveaux : renforcement du droit à l'information environnementale, création d'une police générale de l'environnement³, judiciarisation plus poussée sans que cela fasse vraiment consensus. Les propositions les plus ambitieuses s'orientent vers une forme de procureur des droits de la nature.

Le Haut Conseil pour le Climat illustre une partie des ambitions qui serait donné à cette haute autorité sans pour autant disposer d'un pouvoir de police mais avec une capacité à émettre un avis sur la cohérence et compatibilité climatique des différentes politiques publiques.

C. Le processus démocratique face aux enjeux écologiques

Sandra Laugier et Albert Ogien rappellent que « *la démocratie n'est pas (seulement) un régime politique, mais un principe* ». Il ne s'agit donc pas d'un état, qui serait atteint à partir de

² DOMINIQUE BOURG ET AL., INVENTER LA DEMOCRATIE DU XXIE SIECLE, L'ASSEMBLEE CITOYENNE DU FUTUR. LIENS QUI LIBERENT, 2017.

³ YVES JEGOUZOT, L'EVOLUTION DES INSTRUMENTS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, POUVOIRS, 2008/4

certaines caractéristiques techniques d'un régime politique, mais d'un processus⁴. En réalité, une réforme institutionnelle « clé en main » susceptible de répondre à la question écologique dans toute son ampleur n'existe pas, elle doit se construire.

Au-delà des aspects techniques, la démocratie suppose une vie politique et démocratique continue entre les élections, avec des débats publics permanents animés par des groupes de citoyens organisés en partis politiques, en syndicats et en associations qui interviennent dans ces débats, y compris par des actions légales (grèves, manifestations, pétitions, initiatives concrètes...). La désobéissance civile ou les nouveaux référendums d'initiative partagée peuvent aussi participer de cette vie politique et démocratique. L'absence ou la mauvaise qualité de cette vie politique contribue fortement à transformer les élections en barnums publicitaires sur fond de manipulations des opinions publiques. Ces mouvements et protestations sont des composantes essentielles des régimes démocratiques. La désobéissance civile ne consiste pas pour chacun à se construire sa propre légalité. Le combat, non violent, collectif et public, se fait en référence à des principes supérieurs, souvent eux-mêmes reconnus par le droit. La désobéissance civile n'est donc pas la négation du droit.

C'est particulièrement notable à un moment où la question climatique gagne une légitimité considérable dans les arènes de négociations internationales (Accord de Paris...) et où les transcriptions concrètes des Etats ou des collectivités à des échelles infra peut laisser certains citoyens amers et désireux de s'engager dans ces mouvements, comme Alternatiba par exemple.

Historiquement, la démocratie moderne s'est construite en liant la liberté et la croissance matérielle⁵. Elle est intrinsèquement liée à la question de l'abondance, notamment énergétique, matérielle⁶ et temporelle. Nos concepts politiques, et économiques dans une autre mesure, modernes sont issus d'une vision du monde où la nature et les ressources étaient infinis ou ne comptaient pas, et où le temps n'était pas compté.

Le « développement », la « croissance », le « progrès » constituent autant de mythes qui réintègrent en partie le temps long dans la démocratie. C'est un « ersatz de la pensée du long terme dans la démocratie » selon Luc Semal. Cette pensée continuiste et cornucopienne

4 SANDRA LAUGIER ET ALBERT OGIEEN LE PRINCIPE DÉMOCRATIE. ENQUETE SUR LES NOUVELLES FORMES DU POLITIQUE, 2014

5 PIERRE CHARBONNIER, ABONDANCE ET LIBERTE, LA DECOUVERTE, 2020

6 TIMOTHY MITCHELL, CARBON DEMOCRACY, 2013

rentre aujourd'hui en totale contradiction avec la finitude écologique, temporelle ou matérielle. Les démocraties, dans leur projet, ne sont donc pas vraiment myopes, elles s'accrochent à leurs mythes de long terme. La démocratie apparaît soucieuse du long terme... mais d'une manière inadaptée aux enjeux écologiques. Or aujourd'hui la question écologique, plus particulièrement la question climatique, pose explicitement la question des limites⁷.

Le risque est qu'à ne pas penser « à temps » le passage de ce projet démocratique à un autre, la démocratie se retrouve prise entre « trois contractions »⁸ : matérielle (dans le sens des ressources), temporelle (dans le sens des délais pour agir) et démocratique (dans le sens de l'éventail de choix). Au fil du temps, ces trois éléments ne feront que se réduire.

Paradoxalement, c'est l'acceptation de contraintes matérielles et temporelles, qui rouvrent des espaces de délibération. Si les ressources sont infinies (pétrole, ou capacité des écosystèmes à absorber nos pollutions...), il n'y a pas de débat à avoir et il n'y a pas à discuter des usages qui en sont faits, de leur légitimité dans le contexte qui est le nôtre. Si on est d'accord que leur usage doit être limitée, alors il est justifié d'en débattre et de délibérer.

C'est probablement « *un nouvel équilibre entre les droits de l'individu, et ce qui conditionne leur exercice, les biens publics en question, et plus largement l'intérêt collectif* » qu'il faut inventer désormais.⁹

⁷ ROCKSTROM, STEFFEN, A SPACE OPERATING SPACE FOR HUMANITY, NATURE, 2009

⁸ BRUNO VILLALBA, L'ASSECHEMENT DES CHOIX, PLURALISME ET ECOLOGIE. LA PENSEE ECOLOGIQUE, 2017

⁹ DOMINIQUE BOURG & KERRY WHITESIDE, VERS UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE, 2010

II. Les tensions et les convergences entre démocratie et transition écologique

A. Des tensions

Le « temps du climat » est double. Il nécessite à la fois de viser l'horizon éloigné de 2050 pour la neutralité carbone, et en même temps, faute d'avoir agi précédemment, de prendre des mesures drastiques et rapides, tant pour l'atténuation que l'adaptation. Ce temps est néanmoins « fermé ». Il ne suffit pas de faire les choses, « il faut les faire à temps » comme dit Jacques Theys. L'échelle d'action est aussi double : il faut agir globalement sur les niveaux d'émissions, et localement sur l'adaptation. Enfin, jusqu'à aujourd'hui, l'arène est d'abord celle du scientifique et de l'expert, que ce soit pour le constat et ou les propositions de changements.

Avec des processus d'élection relativement réguliers, la mauvaise prise en compte du temps long en démocratie est souvent invoquée comme une des limites de la démocratie notamment pour des projets d'envergure impliquant plusieurs générations et/ou des investissements sur plusieurs décennies. Dans certaines formes, elle peut aussi nécessiter un temps de délibération long avant la décision, donc une certaine lenteur. C'est à l'échelle locale qu'elle fonctionne le mieux, en tout cas aujourd'hui en France, et trouve encore quelques égards vis-à-vis des électeurs (participation, confiance dans les élus¹⁰...)

B. Des convergences

Il existe en revanche plusieurs convergences incontournables qui montrent l'importance de penser conjointement les défis climatique et démocratique.

¹⁰ CEVIPOF, BAROMETRE DE LA CONFIANCE POLITIQUE, JANVIER 2019

Les limites que le défi climatique, ou écologique plus largement, introduit dans le champ démocratique sont de deux types : matérielles et temporelles. Il faut agir certes, en sortant des énergies fossiles, donc consommer moins, et agir à temps.¹¹

Vu la radicalité des trajectoires d'ici 2030 (pour rappel : diviser par deux les émissions de GES en 10 ans) pour tenter de limiter le changement climatique à +2°, il est impossible de s'appuyer seulement sur les technologies, que ce soit pour la production ou la consommation d'énergie. Les rythmes et le calendrier prévisible de déploiement de ces techniques sont en effet incompatibles avec cette trajectoire.

D'autres types de leviers sont nécessaires, il est indispensable de s'appuyer sur les citoyens pour construire et mettre en place ces changements de comportements ou modes de vie qui peuvent avoir des effets massifs en quelques années. Les experts peuvent éclairer ces choix, mais pour impliquer des millions de personnes dans leurs quotidiens et pratiques, aucun expert ou collectifs d'experts ne sera suffisant.

Ces raisons nécessitent donc d'agir sur les modes de vie et les comportements, et donc d'associer les citoyens dans les prises de décision, à la fois parce que les techniques sont insuffisantes selon les scénarios synthétisés par le GIEC, mais aussi parce qu'elles ne peuvent pas être au rendez-vous d'ici 2030, et même difficilement d'ici 2050, dès lors que l'on a en tête les inerties et temporalités du système énergétique.

L'adaptation au changement climatique, inévitable même dans un monde à +2°, est aussi d'une ampleur incertaine (monde à +2° ou + 4°). Elle est d'abord locale, et doit être l'objet de délibération pour être efficace. Aucun mode de décision technocratique pur ne pourra nous permettre de savoir de manière certaine s'il faut végétaliser, faire une digue, abandonner le terrain... Des choix de société doivent être faits dans ces stratégies d'adaptation, fondamentalement locales. Le point de vue du citoyen est incontournable, que ce soit dans un souci d'efficacité (la connaissance du territoire et la mise en œuvre), ou pour que les premiers impactés par les techniques employées ou les mesures prises (politiques publiques) puissent faire prendre en compte les conséquences sociales, économiques, territoriales de ces décisions.

11 MATHILDE SZUBA, GOUVERNER DANS UN MONDE FINI, 2014

C. Obstacles concrets

a) *Connaissances, science et démocratie*

Les citoyens doivent choisir en démocratie, si possible en connaissance de cause, c'est-à-dire en citoyens éclairés. Or, nos sociétés modernes sont dépendantes de technologies qui reposent sur des savoirs scientifiques complexes, qui ne sont pas facilement partageables avec l'ensemble de la société.

Nombre des enjeux environnementaux d'aujourd'hui sont scientifiques, dans le sens où les sciences agissent comme des « *prothèses sensorielles*¹² » pour établir des chaînes de causalités qui ne sont pas accessibles à nos sens. C'est particulièrement le cas du réchauffement climatique où le GIEC joue le rôle de lanceur d'alerte pour nous révéler les conséquences de nos actions. La science et son utilisation à travers certaines techniques a conduit à des pressions nouvelles et inédites sur l'environnement (climat, biodiversité, pollutions locales...), mais elle nous donne aussi une réflexivité nouvelle sur nos actions et sur les conséquences de celles-ci sur l'environnement.

Or, en matière d'environnement, l'existence d'espaces de production de savoir scientifique (ou de synthèse comme le GIEC) ne suffit pas. Les espaces de décisions publiques ne sont pas suffisamment articulés avec eux. Ils ont des rythmes, des acteurs et des rationalités différentes. Il convient donc de « *faire entrer les sciences en démocratie*¹³ », c'est-à-dire d'inventer de nouveaux espaces, de trouver le chaînon manquant, pour relier les lieux de production de savoirs scientifiques avec ceux de la décision publique.

Depuis quelques années les altérations de notre environnement peuvent dans certaines régions être de plus en plus visibles et sensibles (événements climatiques extrêmes – canicule, inondation, enneigement...-, effondrement de la biodiversité...). Cette perception directe peut constituer un point d'appui important complémentaire aux connaissances scientifiques, même si des contre-exemples locaux et ponctuels sont susceptibles d'être mobilisés dans le même temps par d'autres pour nier l'urgence à agir.

L'enjeu est donc l'innovation démocratique, institutionnelle plus exactement, pour résoudre ces équations sans tomber dans une forme d'expertocratie ou de « *tyrannie des experts* » selon la formule de Hans Jonas. De nombreux outils, dispositifs et rouages institutionnels existent pour adapter nos démocraties à la prise en compte de ces enjeux complexes et

12 L'EXPRESSION EST DE DOMINIQUE BOURG.

13 SOUS-TITRE DU LIVRE DE BRUNO LATOUR, « POLITIQUES DE LA NATURE ».

nouveaux : les forums hybrides sont des exemples de cela, où le citoyen se mêle au travail du scientifique.¹⁴ Cet obstacle relève notamment du fait qu'il ne suffit pas de savoir pour agir.

b) Inégalités, justice, valeurs, modes de vie

La décarbonation de l'économie et des activités humaines n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs climatiques. En conséquence, la diminution des consommations d'énergies, de matières premières et d'objets manufacturés par les habitants des pays anciennement industrialisés fait partie des politiques climatiques nécessaires. Cette sobriété suppose un renversement des valeurs liées au statut social obtenu notamment grâce à la possession et à la consommation d'équipements et d'objets ou de loisirs très énergivores dans des sociétés fortement inégalitaires pour les revenus et patrimoines. Un tel renversement ne peut s'obtenir par un discours « moralisateur » notamment s'il est tenu par les détenteurs des patrimoines et revenus élevés ou perçus comme celui d'un pouvoir politique au service de ces derniers.

De fait, la réduction drastique de ces inégalités sociales par la réduction des hauts patrimoines et revenus semble une voie incontournable pour réunir un accord majoritaire dans la société pour une telle sobriété (voir notamment ensuite les attentes de justice exprimées supérieures aux demandes de participation).

La notion de justice climatique utilisée dans les arènes internationales pour traiter de la géopolitique du climat (la répartition des efforts au prorata des responsabilités historiques et actuelles et de l'aide en fonction de la vulnérabilité) peut s'appliquer à l'intérieur d'un pays. Une mesure favorable à la lutte contre le changement climatique perçue comme injuste socialement, et du coup inefficace, peut en empêcher la mise en application (taxe carbone indépendante du revenu par exemple).

c) Intérêts économiques, pouvoirs

Les émissions de GES dues aux énergies fossiles sont étroitement liées à des intérêts économiques massifs et puissants, inscrits dans des logiques de court-terme. Des millions d'emplois (en France) dépendent d'activités reposant sur l'usage d'énergies fossiles. Sans préjuger des questions de qualifications, la résistance à toute politique climatique, perçue comme ou réellement, cause de pertes d'emplois ne peut qu'être vigoureuse. La capacité à rendre simultanés pertes et gains dues à une politique climatique constitue la clé de son acceptation dans un cadre démocratique. Sur ce sujet, les éléments du débat encore partiels, paralysent l'action publique et la réflexion sur les voies permettant de concilier la diminution

14 AGIR DANS UN MONDE INCERTAIN, [HTTPS://WWW.CAIRN.INFO/REVUE-MOUVEMENTS-2002-3-PAGE-191.HTM](https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-191.htm)

des consommations d'objets et d'énergie ainsi que les activités économiques fondées sur leur production et échanges avec l'objectif du plein emploi.

Le choix politique de mécanismes de marché dans l'allocation des ressources et des choix technologiques productifs ou de consommation conduit à laisser ces décisions très majoritairement aux directions des entreprises privées. Seuls des dispositifs encadrants (normes, fiscalité) sont envisagés pour limiter les éventuels dégâts (environnementaux et climatiques) de ces décisions. Dès lors que les détenteurs et gérants de ces intérêts poursuivent leur satisfaction maximale à court terme, la probabilité que leurs décisions soient compatibles avec les nécessités de long terme et l'intérêt général reste très faible et aléatoire.

III. L'impasse de la dictature verte

L'évocation croissante de l'option d'une « dictature verte » s'explique par les défauts, les dysfonctionnements et le sentiment d'inefficacité que créent nos démocraties actuelles notamment face à l'enjeu climatique. Des penseurs de l'écologie ou de la technique¹⁵ invoquaient une « tyrannie bienveillante » dès les années 1980 ou invitaient à suspendre la démocratie plus récemment. Devant l'apparente inefficacité de nos démocraties, et la difficulté à penser conjointement défi climatique et démocratique, l'option d'une « dictature verte », ou plus sobrement « éco autoritaires », a émergé dans le débat depuis quelques années. Les démocraties semblent aux yeux de certains incapables d'imposer les mesures contraignantes qui permettraient de se rapprocher des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

15 HANS JONAS, LE PRINCIPE DE RESPONSABILITE, 1979

L'option de la dictature verte, sous la forme d'un autoritarisme bienveillant, apparaît donc pour certains comme une voie crédible.

A. L'autoritarisme à l'épreuve des faits

Lorsque l'on s'interroge sur la pertinence de l'autoritarisme ou de la dictature verte, au-delà de l'oxymore de tels énoncés, nous sommes face à deux phénomènes qui ne sont pas de même nature. De manière caricaturale, on a d'une part des régimes autoritaires et leur prise en compte des enjeux écologiques ; et d'autre part des régimes démocratiques, qui adoptent des postures ou pratiques autoritaires, pour ne pas s'occuper de la question écologique.

a) Les régimes autoritaires et leur prise en compte de la question écologique

La Chine est souvent prise comme exemple pour justifier le recours à un régime autoritaire afin de traiter la question climatique ou écologique. Le dynamisme chinois en la matière est avéré : le pays a sensiblement réduit la part des énergies fossiles nécessaires à sa production électrique (passant de 83,3% en 2007 à 70,9% en 2017). Cependant, la consommation d'électricité a elle-même augmenté de 7,6% sur la même période, il s'agit donc d'une part plus petite d'un gâteau beaucoup plus grand. Même si les efforts entrepris sont immenses, le pays conserve un des mix électriques les plus carbonés au monde.... Sans même parler des secteurs agricoles, du bâtiment ou des transports.

Sur un aspect plus ponctuel, le bannissement du plastique à usage unique (sac, paille, gobelet) en Chine doit se faire dans les prochaines années, avec un calendrier proche de ceux d'autres pays¹⁶. Du côté des importations, le pays avait annoncé en 2019 vouloir réduire drastiquement les déchets plastiques importés.

Les efforts chinois en matière environnementale et climatique doivent moins à la bienveillance d'une dictature plus ou moins éclairée qu'aux mouvements de contestation de plus en plus nombreux au sein de la population. Entre 2000 et 2010, la moitié des manifestations ou « incidents de masse », passés de 40 000 à 180 000, ont eu pour objet des questions environnementales comme la pollution locale.

Ce sont ces espaces d'expression « démocratiques », autres que les élections, qui sont à l'origine de la prise en compte des questions climatiques et environnementales. Et pour cause, il est vital pour le pouvoir de ne pas laisser se propager des mouvements sociaux qui pourraient passer d'une échelle locale à une échelle nationale. Face à ce risque, le pouvoir a

¹⁶ Pour rappel, la fin de tout le plastique à usage unique est prévu pour 2040 en France.

donc tout intérêt à « écouter » sa population. La fin de publication du recensement de ces incidents depuis 2010 pose tout de même la question de la transparence.

Le pays est aussi friand des systèmes de régulation originaux, comme un système de loterie pour obtenir le droit de conduire une voiture thermique ! Cette mesure a fortement encouragé la population à s'équiper de véhicules électriques sans que le gouvernement n'ait à recourir aux outils classiques d'un régime autoritaire, à savoir l'usage de la force. Enfin, il faut noter que le pouvoir politique chinois semble entretenir un dialogue de qualité avec la communauté scientifique, ce qui favorise une certaine prise en compte des réalités climatiques.

Il apparaît que ce sont bien les caractéristiques démocratiques du régime chinois, et non ses caractéristiques autoritaires, qui permettent de faire avancer la question climatique.

b) Les régimes « extractivistes » qui se crispent pour négliger la question écologique

Les pays qui montrent des penchants autoritaires illustrent avant tout la négation des questions climatiques. Il est utile de rappeler que l'autoritarisme en place (celui d'un « monde forteresse », bien loin d'une gouvernance mondiale) est d'abord l'autoritarisme de la négation du climat (Etats-Unis, Brésil...), celui de la poursuite du modèle extractiviste. Ces régimes en place peuvent à des degrés très différents constituer des menaces pour les libertés et la démocratie... et pour le climat.

Ainsi, la présidence de Donald Trump aura permis aux Etats-Unis de sortir de l'accord de Paris, de réduire les moyens des institutions et agences environnementales ; celle de Jair Bolsonaro au Brésil la suppression du ministère de l'environnement et l'application d'un programme particulièrement hostile aux questions environnementales. La Pologne, réduisant l'indépendance de son pouvoir judiciaire, refuse sur le front climatique tout compromis avec son industrie minière et la place du charbon. Le Chili en 2019, face à des mouvements sociaux sans précédents depuis les années 1990, n'aura finalement pas tenu la COP 2019 chez lui.

Ces pays n'ont en aucun cas priorisé la question du réchauffement climatique dans leur agenda politique. Ils ne se crispent pas dans un grand élan écologique, mais bien plus concrètement dans la préservation et poursuite d'un modèle extractiviste et fortement émissif. Certains d'entre eux tendent même à contester les preuves scientifiques qui attestent de son existence, ou démanteler les institutions scientifiques qui y travaillent. Le manque de démocratie n'aide en rien à résoudre le problème écologique selon les faits empiriques.

B. Les régimes autoritaires ne sont pas à l'abri des maux qui concernent la démocratie

Il convient d'ajouter quelques considérations pour briser le mythe selon lequel la dictature serait plus efficace que la démocratie pour gérer la transition climatique. Le premier mythe consiste à croire ou à faire croire que les régimes autoritaires seraient à l'abri des maux qui touchent la démocratie, parmi lesquels : une difficulté à envisager le long terme, une déconnexion des élites et une incapacité à prendre des décisions jugées impopulaires en vue du bien commun.

Tout d'abord, les régimes autoritaires ne sont pas forcément mieux armés pour considérer le long terme. Si leurs dirigeants ne jouent pas leur réélection, ils n'en demeurent pas moins concernés par le besoin de conserver le pouvoir. Aussi, ils sont également soumis à des pressions de court terme qui peuvent les amener à préférer une décision populaire plutôt qu'impopulaire, pourvu que cela limite les contestations. Les nombreuses subventions aux énergies fossiles encore en place dans le monde en sont une illustration. Comme l'illustre le cas de la Chine, ce sont d'ailleurs les contestations populaires – consubstantielles aux régimes démocratiques - qui forcent le pouvoir à agir pour le climat.

Concernant le problème de la déconnexion du peuple face aux élites, nul besoin d'un long exposé historique pour rappeler que dans les dictatures, les dirigeants sont souvent très loin des problématiques quotidiennes des gouvernés. Les régimes autoritaires tendent à concentrer les richesses dans les mains de quelques-uns et à favoriser la corruption sans réellement tenir compte des inégalités, sociales, territoriales, environnementales. Cela rejoint un des principaux arguments d'Amartya Sen comparant l'aptitude des systèmes démocratiques et autoritaires à faire face aux catastrophes sociales. Il n'y a pas de famines dans les démocraties, et cela peut sans doute s'expliquer par l'existence de la liberté de circulation de l'information et du principe du suffrage universel.

En résumé, il n'y a pas plus de dictature verte, qu'il n'y a de tyrannie bienveillante et œuvrant pour le bien commun, simplement parce que si c'était le cas, un tel régime ne relèverait pas de la dictature. Ensuite, les problèmes qui concernent la démocratie ne lui sont pas exclusifs, des régimes autoritaires peuvent également y faire face. Rien ne prouve en tout cas qu'ils pourraient en être libérés.

IV. De nouvelles mobilisations écologiques qui interpellent la démocratie

A) Avant le climat, les questions environnementales

Avant de concerner le climat à proprement parler, la sensibilisation environnementale est née essentiellement avec la conscience progressive des dommages infligés à l'environnement. Au début du siècle, la pollution de l'eau en raison des activités industrielles situées le long des cours d'eau a des effets néfastes sur la population de poissons. Les pêcheurs parviennent à faire reconnaître, dans une loi de 1959, la « *reconnaissance du délit de pollution industrielle* » (Bouleau, 2009). Dans les années 1980, la couche d'ozone est l'objet de nombreuses études scientifiques, qui mettent en évidence l'existence d'un « trou » au-dessous du pôle Sud et identifient, comme l'une des causes artificielles de cet amincissement, l'émission abusive de CFC ou chlorofluorocarbures par les activités humaines. Les conséquences sanitaires et environnementales sont importantes, en raison de l'exposition accrue aux rayonnements ultraviolets et de l'accroissement possible du réchauffement climatique dans l'atmosphère. Ces risques suscitent l'inquiétude dans l'opinion publique, en particulier au sujet des personnes les plus vulnérables (enfants). Le protocole de Montréal en 1985 traduit la prise de conscience internationale de ces menaces et se veut une réponse au « premier défi environnemental » capable de susciter une mobilisation internationale (Lacroix et Zaccai, 2010) ainsi que française. La catastrophe de Tchernobyl en 1986 donne également un certain élan aux préoccupations environnementales en France (Bardes, 2003).

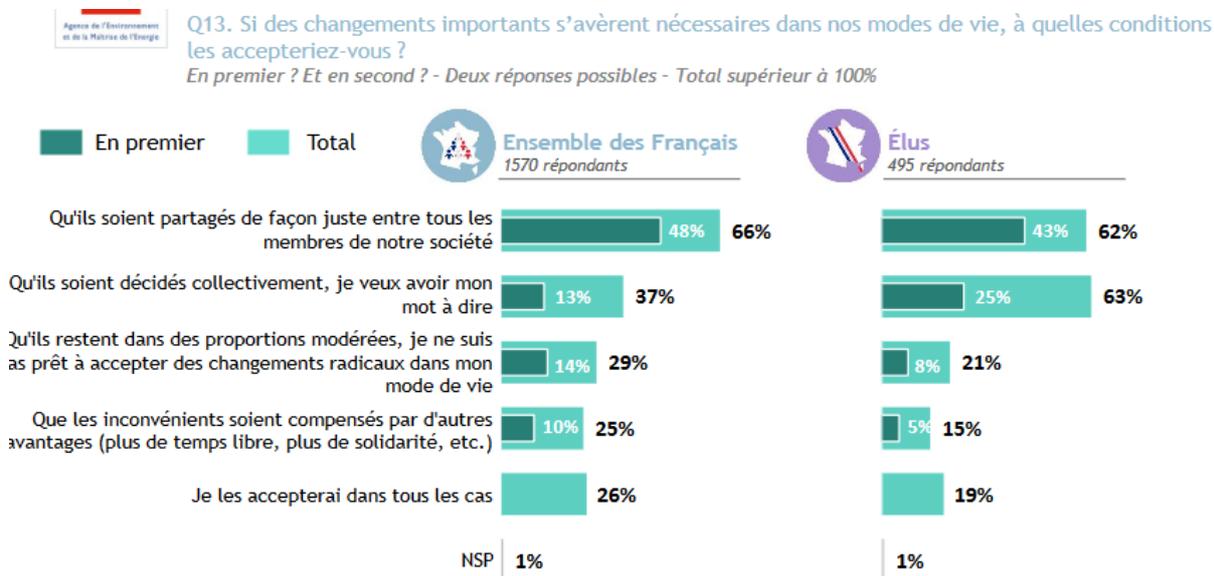
La crise climatique en tant que telle surgit progressivement, dans les années 2000, à la faveur des rapports scientifiques émis au fur et à mesure, qui ne parviennent que difficilement à se frayer un chemin dans la médiatisation populaire. La Conférence de Copenhague en 2009 (COP 15), qui avait pour objectif d'atteindre un accord international de lutte contre le changement climatique, est un échec. Les discours climato-sceptiques y sont vigoureux, notamment de la part de lobbies états-unis suite au « Climategate ». Les enquêtes d'opinion consécutives à cette Conférence montrent ainsi une perte de croyance de la part des citoyens français en les discours climatiques (ADEME, 2018).

B) Des mobilisations populaires nouvelles

En parallèle des déboires diplomatiques subis lors de la Conférence, un mouvement citoyen et militant s'organise cependant à plus grande échelle qu'auparavant. A l'aide des réseaux sociaux et d'Internet, certaines ONGs parviennent à mobiliser les « *germes d'une société civile globale* » (Aykut et Dahan, 2015). La campagne « *TckTckTck, Time for Climate Justice* », qui mobilise plus de 60 artistes du monde entier pour le climat, recueille 15 millions de signatures citoyennes, dont 500 000 en France.

Depuis le début des années 2000, cette tendance s'est installée dans l'opinion publique. Il est difficile de distinguer précisément causes et conséquences de ces phénomènes ; la montée en puissance d'une presse environnementale de qualité et l'affichage de préoccupations politiques fortes à l'égard de la protection de l'environnement peuvent être aussi bien les moteurs de ces mobilisations citoyennes que des réponses de circonstance à des mouvements socio-culturels latents. Néanmoins, plusieurs enquêtes réalisées pour l'ADEME par OpinionWay (et Daniel Boy en 2018) montrent une sensibilisation des Français en forte progression vis-à-vis des questions environnementales et du réchauffement climatique. Par exemple, « les Français sont désormais très majoritaires (62 % en 2017 contre 32 % en 2001) à déclarer que les désordres climatiques, tels que les tempêtes ou les inondations en France, sont causés par le changement climatique » (voir graphique ci-dessus, extrait de Pautard et al, 2018).

Plus particulièrement sur des changements de comportements à envisager, si l'on regarde les attentes des français pour apprécier l'acceptabilité de changements radicaux de mode de vie, deux conditions apparaissent incontournables : la justice et l'implication dans les prises de décisions¹⁷. Deux attentes à garder en tête tout au long de notre réflexion.



C) Un traitement médiatique ambigu

En parallèle, depuis le début des années 2000, en France, une presse spécialisée sur l'environnement s'institutionnalise au sein des rédactions et prend ses distances d'avec un journalisme plus « militant » et s'efforce de « gommer progressivement ses convictions

¹⁷ ADEME, ENQUETE LES REPRESENTATIONS SOCIALES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, 2019

politiques pour satisfaire aux exigences de la médiatisation de l'environnement » (à l'instar d'Hervé Kempf, fondateur de Reporterre en 1989; voir Comby, 2009).

Ainsi, de 1997 à 2007, la représentation du changement climatique tend à se dépolitiser, dans trois directions : la volonté de consensus, qui peut masquer les controverses ; l'individualisation des responsabilités, qui peut masquer les nécessaires solutions collectives ; l'égalisation des rapports aux enjeux, qui peut masquer la contribution et l'exposition inégales des groupes sociaux au problème (Comby, 2009).

La question climatique est montrée à l'écran et dans la presse comme étant davantage du ressort des individus, dans une optique pédagogique et de sensibilisation, plutôt que de vulgarisation de l'information. Les conséquences au quotidien du réchauffement climatique sont mises en avant, afin d'en effacer le côté trop abstrait ; en dix ans, les journaux télévisés des principales chaînes d'information basculent ainsi des priorités initialement données aux causes (les émissions de gaz à effet de serre) du réchauffement climatique vers ses conséquences (les inondations, canicules...) (29% pour ces dernières contre 33% en 1997, mais 69% en 2006 contre 5%).

Cette dépolitisation vise ainsi à responsabiliser les Français en montrant comment ils seraient responsables à 50% des émissions de gaz à effet de serre, justifiant « une politique incitative *qui repose sur le présupposé selon lequel, en situation d'information pure et parfaite, les destinataires-usagers de ces régulations fiscales agiraient rationnellement* » (Comby, 2009).

D) Une faible institutionnalisation de la question climatique

En 2007, le Grenelle de l'environnement avait cependant traduit une volonté forte affichée par le gouvernement français d'élaborer un processus collaboratif et participatif pour la détermination de mesures environnementales à l'échelle nationale. Mais les résultats portent la trace des contradictions qui étaient celles du Grenelle, où l'intégration de l'environnement dans les problématiques économiques « *s'accommode mal d'un manque de cohérence entre le discours de la politique environnementale et la mise en œuvre des politiques sectorielles* » (Lacroix et Zaccai, 2009) et cela sans changement de paradigme au sein des politiques gouvernementales en matière d'économie. De plus, la dimension individuelle et sociale du problème n'est pas suffisamment abordée, en particulier celle des changements de comportement rendus nécessaires pour répondre à la crise. Comme l'affirme Dominique Bourg, « *dans une certaine mesure, le Grenelle prend acte de la finitude de la biosphère. Mais, dans le même temps, il a du mal à tirer toutes les leçons de ce constat et à envisager les*

changements radicaux de modes de vie et de société que cela implique » (cité dans Theys, 1998).

E) Aujourd'hui, le moment d'une politisation de la question climatique ?

Aujourd'hui, les mobilisations sont de plus en plus fortes et concernent des sphères sociales diversifiées, comme en témoignent les récents mouvements des « gilets jaunes » et des grèves pour le climat qui, à l'initiative de personnes pourtant issues de générations et de d'horizons différents, ont pu toucher une large partie de la population.

L'histoire de la perception du réchauffement climatique dans l'opinion française est donc une alternance de mobilisations et de démobilisations. De manière globale, les trois quarts de la population sont plutôt convaincus, tandis que le quart restant demeure sceptique. Dans le détail, 50% sont plutôt hésitants, 40% convaincus, et 10% véritablement sceptiques (Daniel Boy). Le facteur explicatif de cet écart n'est pas tant générationnel que politique. En effet, si les jeunes sont en général assez voire très convaincus par la réalité du réchauffement climatique, leur capacité à agir au sein du foyer et dans la société peut sembler moins importante.

Mais l'exemple récent des grèves pour le climat et de la place prise par Greta Thunberg dans les médias et dans le monde politique lui-même, invitée par de nombreux gouvernements à s'exprimer sur cette question (y compris à l'Assemblée nationale le 23 juillet 2019 par exemple), montre que dans la sphère de l'opinion publique, la jeunesse prend une place inédite jusqu'à présent. La multiplication et la diversification des sources d'information ainsi que le développement d'une blogosphère citoyenne mais aussi experte montrent le gain d'importance des discours pro-climat. En particulier, ils ont pour rôle de « *questionner le rapport à l'autorité à partir d'une information étayée, basée sur des sources militantes de terrain, mais à laquelle s'ajoute leur indispensable travail de vérification et de recoupage des informations* » (Varin et Salamand, 2017). Cela conduit ainsi à repolitiser ces questions en sortant d'une dynamique strictement individuelle de lutte contre le réchauffement climatique pour inclure la dimension collective dans le débat.

Le moment semble donc opportun pour poser les questions, au-delà de l'urgence climatique, de la prise en compte de ces attentes dans les processus démocratiques existants. Et même pour aller plus loin, faire de la question climatique, élargie à l'écologie, une opportunité d'approfondissement démocratique.

**V. Quelques pistes pour
faire de l'écologie une
opportunité de
renouvellement
démocratique**

Pour tracer quelques pistes de réconciliation pour ce qui peut apparaître comme un oxymore (une démocratie écologique), des propositions sont faites et inscrites dans trois catégories regroupant pour nous les conditions nécessaires pour une démocratie écologique : définir un projet démocratique en phase avec notre temps, ramener de la justice dans les décisions, et permettre de participer.

A) Définir un nouveau projet démocratique

Si l'on accepte que nous sommes rentrés dans l'anthropocène, que le contexte « environnemental » dans lequel nos concepts politiques ont été élaborés et mis en œuvre ne sera plus jamais le nôtre, alors on ne peut pas considérer que la démocratie est en crise. Elle n'est pas en crise car elle ne reviendra jamais dans un état, un contexte antérieur, il faut accepter l'idée que l'on doit l'adapter à ce nouveau monde qui est déjà et sera le nôtre dans un monde à au moins +2°. Et cela de notre fait principalement.

Aujourd'hui, dans son projet, face aux enjeux écologiques, la démocratie doit s'inscrire dans un nouvel ordre métabolique, un nouveau contexte de transformations physiques et biologiques et le faire dans un temps contraint. Comme cela fut le cas précédemment avec une réorganisation des formes de gouvernement et nouvelles formes de solidarité (ex : révolution industrielle 19^e siècle avec l'invention d'une « démocratie industrielle ») par le passé autour de la question sociale. Aujourd'hui, ce besoin d'adaptation est environnemental et social, et c'est dans ce nouveau contexte, spatial et temporel, qu'il faut penser l'évolution de la démocratie.

La démocratie est une manière de poser des limites à la souveraineté, notamment pour protéger les minorités. Si l'on prend au sérieux la définition des limites ou seuils adaptés à notre temps, pour poursuivre l'approfondissement démocratique, il faut réussir en partant des limites, ou de seuils choisis ensemble, à redéfinir une autonomie dans ce cadre. Ce n'est pas un renoncement à la délibération démocratique, mais « un recentrage de celle-ci dans un

contexte de finitude temporelle et matérielle »¹⁸. Concrètement, pour continuer à avoir des libertés ailleurs et demain ensemble, il faut discuter de celles que l'on s'autorise ici et maintenant. Car dans la situation actuelle, nous empiétons sur la liberté des autres dans l'espace et dans le temps. C'est ce déplacement dans le temps et l'espace du projet démocratique qui doit être compris aujourd'hui pour transformer le projet démocratique à l'aune de l'exigence écologique.

B) Ramener de la justice dans les décisions

a) Réaligner les temporalités de décision économiques et climatiques

Le fait que les décisions de production par les entreprises soient prises en priorité en fonction d'intérêts financiers de court terme, notamment, posent problème pour engager des choix de long terme (plus coûteux, risqués, moins rentables) nécessaires pour le climat. Dès lors que ces intérêts sont en contradiction avec des objectifs climatiques (économies de matière première et d'énergie, sobriété, décarbonation...) ce mécanisme doit être combattu. La démocratie dans l'entreprise revient à inclure dans le processus de décision des porteurs de l'intérêt général (donc d'une politique climatique), que ce soit des salariés ou d'autres acteurs économiques. Les réflexions en amont de la loi Pacte illustraient ce besoin de questionner le rôle des entreprises dans la société, et certaines propositions vont en ce sens comme le « comité des parties prenantes ».

L'importance de ce sujet est évidemment proportionnelle à la taille et au volume de l'entreprise en question (le secteur pétrolier et ou de l'aéronautique « comptent plus » que l'artisanat local), en particulier pour les sociétés agissant à l'échelle mondiale. La manière dont les porteurs de l'intérêt général doivent être inclus est à discuter (co-propriété, obligation légale...), de même que la limitation du pouvoir des détenteurs du capital des entreprises¹⁹, mais l'importance de cette réflexion ne semble pas faire de doute aujourd'hui.

Mais cette réforme de l'entreprise permettant de prendre en compte l'environnement dans les décisions est à questionner dans un contexte aujourd'hui ambigu (loi travail et disparition des CHSCT, licenciement facilité, affaires de souffrance au travail...)

b) Réagir équitablement à des chocs

¹⁸ LUC SEMAL, FACE A L'EFFONDREMENT, MILITER A L'OMBRE DES CATASTROPHES, 2019

¹⁹ THOMAS PIKETTY, CAPITAL ET IDEOLOGIE, 2019

Reprenant de la définition que nous avons donnée de la liberté, il apparaît dans des exemples passés, comme l'instauration de quotas à des moments de pénurie, que des régulations drastiques et justes peuvent être adoptées rapidement, notamment lors de crise d'approvisionnement énergétique. Ce qui n'est pas inenvisageable dans un pays où l'on importe quasiment 100% de notre énergie primaire... et ce qui est possible dans un monde inconnu entre +2° et +4°, où de toute façon l'état de notre écosystème sera foncièrement différent de tout ce que nous avons connu par le passé.

Ainsi, supposer qu'un régime autoritaire saurait aujourd'hui ce qu'il faut faire demain est une gageure, et cela alors que notre futur est fondamentalement incertain, notamment sur le plan de l'adaptation au risque climatique. Des modes d'adaptation et de régulation drastique sont à penser et en cela, l'histoire peut être source d'enseignements des réactions politiques à des chocs qui auraient été impensables à peine quelques temps auparavant.

Le rationnement de l'énergie a été pratiqué à de nombreuses reprises au cours du XXe siècle. Suite au choc pétrolier de 1973, les Pays-Bas connaissent une pénurie d'essence et votent une loi de rationnement qui étend les pouvoirs du gouvernement. Celui-ci est autorisé à contrôler les prix, les loyers, les salaires et les dividendes. La distribution et l'allocation des ressources sont reprises en main par la puissance publique, et il est interdit de rouler le dimanche.

Au même moment au Royaume-Uni, le gouvernement déclare l'état d'urgence, met en place le rationnement et instaure une semaine de travail de trois jours, via l'interdiction de la vente d'énergie aux entreprises plus de trois jours par semaine.

Ces événements nous enseignent que des mesures fortes sont tout à fait compatibles avec des régimes démocratiques. Dans certaines circonstances, elles peuvent même être bien acceptées : le système des quotas par exemple, est par principe égalitaire puisqu'il met tout le monde au même niveau et signifie pour les moins bien dotés une augmentation de leur niveau de vie. Entre 2004 et 2006 au Royaume-Uni, le rationnement de l'énergie dans un but écologique était pris très au sérieux par l'administration de Tony Blair, et continue d'être soutenu par de nombreuses associations non gouvernementales britanniques.

Les expériences de rationnement, même si elles comportent de nombreuses limites, notamment pour être envisagées sur la durée et sans contraintes matérielles fortes et immédiates, donnent matière à réfléchir. Il semble donc difficile de prétendre pouvoir les généraliser à la situation présente, sauf à considérer que nous sommes en économie de guerre (contre le changement climatique comme certains le laissent entendre). Cependant,

elles montrent que des démocraties sont capables de produire des règles fortes tout en conservant un bon niveau d'acceptabilité dans la population, comme c'est le cas de manière plus anecdotique aujourd'hui avec les « journées sans voiture » à Paris et dans d'autres villes. Dans de tels cas, les conditions nécessaires à l'acceptation de telles mesures sont : la légitimité du pouvoir qui organise le rationnement, l'équité et la justesse, et la compréhension partagée de l'enjeu.

C) Permettre de participer

a) Accéder à une connaissance et une information éprouvées

Pour renforcer la participation de chaque citoyen à la vie démocratique, encore faut-il que tous soient suffisamment éclairés pour être en mesure de décider en conscience et avec une connaissance suffisante des enjeux.

- 1) De nombreux pouvoirs ont mis en place des organes pour externaliser la question technique dans des contextes où le besoin de décision rapide ne permet de mettre l'ensemble de la société à niveau sur un sujet donné. Et parce que tout le monde n'a pas vocation à être expert de tout dans une société qui n'a jamais été techniquement aussi complexe.

Ces structures collectives, intermédiaires entre la science et la société, et pas seulement le politique, sont un moyen d'améliorer, rapidement, le fonctionnement de la démocratie sur des sujets techniques ou environnementaux où le temps est une question centrale et ne permet pas, si tant est que ce soit possible, de faire monter tout le monde en compétence.

Le Haut Conseil pour le Climat est un exemple de ces comités d'experts, même s'il faudra voir dans la durée comment il fonctionne in fine et ses rapports avec la société, et le politique. La mise en place d'organismes indépendants comme le Haut Conseil pour le Climat, ou d'autorités d'expertise indépendante comme l'Autorité de Sécurité Nucléaire garantissent en effet une information indépendante sur les enjeux démocratiques et climatiques, sans faire le jeu de lobbies économiques ni politiques. Ils fournissent ainsi une position de « tiers veilleur » indispensable dans tout débat démocratique.

Ensuite, les décisions, en fonction de valeur, peuvent être prise de manière plus éclairée. C'est en cela que la question du projet, qui repose sur des valeurs, est essentiel.

2) Dans les universités, grandes écoles ou instituts formant les actifs de demain, des modules spécifiquement dédiés à la transition écologique permettraient de réconcilier les exigences de prise de décision sur le temps court avec les problématiques de temps long induites par les réformes des programmes scolaires. Tout en travaillant à ces derniers, la mise en place de modules destinés spécifiquement à des jeunes qui seront amenés à travailler dans la haute fonction publique, l'administration territoriale ou à des postes de cadre dans le secteur privé, leur donnera des outils conceptuels et une conscience des enjeux environnementaux qui pourra éclairer, sur le court-terme, leur travail quotidien. Si les cadres supérieurs de l'Etat sont formés à la transition écologique, il est permis de souhaiter que cela se manifeste par une vie démocratique plus « éclairée » à ce niveau.

3) Garantir une information de qualité sur les enjeux environnement-climat est d'autant plus nécessaire que circulent de plus en plus de discours relevant davantage de l'opinion partiale que de la science. Les *fake news*, et notamment les avis climato-sceptiques émanant d'experts autoproclamés sur les réseaux sociaux ou manipulés par des lobbies disputent leur légitimité aux médias considérés comme « traditionnels », soupçonnés de faire le jeu d'intérêts extérieurs.

Pour redonner confiance aux Français dans ces vecteurs de l'information, rendre plus facilement accessibles les articles traitant de ces sujets environnementaux, élaborés par des journalistes professionnels, pourrait être une piste à court terme. Une pétition initiée par Gael Giraud en 2019 allait en ce sens en demandant l'accessibilité gratuite des articles de presse traitant du climat. A plus long terme, des organes de presse indépendants sont un élément incontournable pour une démocratie éclairée. L'information scientifique constituant un « bien commun » dont chaque citoyen peut se saisir pour discuter des enjeux politiques subséquents.

b) De nouvelles modalités de délibération à vraiment légitimer

Certaines pratiques délibératives tendent à la fois à renouer le lien avec les citoyens en les impliquant dans le débat et à redonner du sens au projet démocratique. Au-delà des critiques formulées à l'égard de la Convention Citoyenne pour le climat (voir ci-dessous) sur le manque d'expertise des citoyens sélectionnés (ce qui est pourtant un des objectifs pour le processus

de délibération), leur diversité pourrait favoriser une confiance accrue dans l'application des recommandations qui seront retenues par eux.

- 1) En réaction à ces différentes fractures qui se sont cristallisées dans le mouvement des Gilets Jaunes, le gouvernement français a d'abord opté pour le « grand débat », une vaste consultation qui, via des questionnaires en ligne et des débats physiques, a rassemblé un certain nombre de revendications venant « du bas ». Les biais du grand débat (notamment dans la manière dont ont été posées les questions) ont été maintes fois relevés, notamment par les créateurs du « vrai débat », une formule démocratique alternative et critique dont une des propositions a été de systématiser le référendum d'initiative citoyenne (RIC).

Un autre dispositif démocratique a été mis en place par le gouvernement, cette fois sur une question plus spécifique : la Convention citoyenne pour le climat. Celle-ci s'inspire des conférences de consensus danoises qui réunissent un échantillon de citoyens tirés au sort (on parle de « mini-public ») qui, au contact d'experts de tous horizons, formulent des recommandations sur une question de société. La convention citoyenne pour le climat est supposée répondre à la « myopie démocratique ». Les recommandations des citoyens devraient être votées par le Parlement et/ou soumises à un référendum « sans filtre », a promis le Président de la République.

Pourtant, cette convention, très prometteuse sur plusieurs aspects, ne présente pas aujourd'hui toutes les garanties pour assurer « son succès ». Le côté "cause toujours" est une vraie critique qui peut lui être adressée et cela est en partie dû au fait que les règles du jeu n'ont pas été suffisamment claires avant de jouer. Il n'y a notamment aucune garantie juridique de l'utilisation de ses travaux. Elle peut être toutefois considérée comme une première, et l'ambition d'aller vers une formule institutionnalisée, avec une mission et des pouvoirs clairs définis par la loi, permettrait de dépasser cela.

- 2) Les élections municipales de 2020 approchant, certains candidats ont eux aussi embrassé la question de la participation citoyenne. Et la fonction inspirant le plus de confiance auprès des français est celle dont l'ancrage local est le plus fort, celle de maire. En tenant compte de cela, il n'est pas non plus étonnant de constater que certaines communes ont vu leur modèle social bouleversé par la politique écologique ambitieuse de certains maires, notamment à Grande Synthe, Wittenheim ou encore Loos en Gohelle, communes au sein desquelles les politiques écologiques sont corrélées à la mise en place d'outils de démocratie participative visant à responsabiliser et conscientiser les habitants.

Aujourd'hui, à Besançon par exemple, certains candidats souhaitent procéder à un tirage au sort pour trancher sur un dossier qui hante la mairie depuis longtemps, celui de l'écoquartier des Vaïtes, dont le chantier est actuellement paralysé à la suite d'une décision du tribunal administratif. A Paris, certains candidats ont annoncé vouloir ouvrir une « agora citoyenne », mettre en place le tirage au sort et des référendums sur les sujets structurants (rythmes scolaires ou projets d'urbanisme).

- 3) Enfin, côté sciences et techniques, le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a annoncé récemment l'ouverture d'une sous-branche dédiée aux questions numériques. Celle-ci impliquerait « la société civile » afin de réfléchir à des sujets tels que la voiture autonome. Notons également les conclusions du rapport de France Stratégie « Faire avec la défiance », qui proposait de « *créer un droit de tirage citoyen sur des travaux de recherche scientifique d'intérêt public* ».

Il est difficile de livrer des conclusions générales sur ces dispositifs, tant ils diffèrent dans leurs approches (locales ou nationales) et dans les sujets traités. Avec des pincettes cependant, nous pouvons en tirer deux enseignements. Premièrement, les conclusions émises par les publics restreints et formés sont souvent de très grande qualité, selon l'avis des experts eux-mêmes. Deuxièmement, ces conférences sont malheureusement trop peu souvent suivies d'effets. Ces dispositifs étaient jusqu'à présent utilisés pour contourner la critique sans jamais réellement l'écouter²⁰.

Le risque est notamment qu'à mobiliser le citoyen sur des processus fictifs, ou dont les débouchés et implications seraient insuffisamment explicités, la légitimité de ces processus, et par ricochet, la démocratie s'en trouvent encore érodée. Pourtant toutes ces initiatives sont des germes, en partie institutionnalisés, à encourager et approfondir.

c) Rendre visible de nouvelles normes sociales

Le mois d'avril dernier, certains médias ont traité d'un phénomène nouveau qui se propage en Suède : le « *flygskam* » autrement dit la honte de prendre l'avion. Alarmés par le

²⁰ JACQUES TESTART, *L'HUMANITUDE AU POUVOIR, SEUIL, 2015*

SARA AGUITON, *LA DEMOCRATIE DES CHIMERES, LE BORD DE L'EAU, 2018*

réchauffement climatique et l'impact carbone lié à ce moyen de transport, de nombreux citoyens ont mené campagne pour dénoncer ceux qui multiplient les voyages en avion et plus particulièrement à l'intérieur du pays. Portée et médiatisée par des artistes ou autres leaders d'opinion, cette cause s'est propagée par un phénomène de responsabilisation²¹ d'une partie de la population vis à vis de leurs propres actes. Sans réduire celle-ci à de la simple culpabilisation, certains l'ont vu comme l'opportunité de reconsidérer leur rapport au voyage. L'intérêt de cet exemple réside dans le caractère démocratique de son impact, bien que les politiques publiques suédoises en matière de transport favorisent le ferroviaire au détriment de l'avion notamment par la création de taxes. Cette prise de conscience citoyenne a eu un effet beaucoup plus important sur le mode de consommation. Dans son texte « *L'écologie politique de la rareté* » William Ophuls évoque les bienfaits de la vertu civique dans la prise en compte des limites de notre environnement, sans pour autant éclipser la présence d'une autorité que l'Etat représente, il voit dans cette vertu civique la clé d'une société qui se limite elle-même.

Si l'échelle locale est plus propice au développement de politiques à la fois démocratiques et écologiques, la diffusion de ces bonnes pratiques elle doit être rendu visible à une échelle plus importante, aussi bien nationale qu'européenne.

CONCLUSION

L'écologie a donc besoin de démocratie. Le climat a besoin de démocratie pour choisir les meilleures solutions, pour l'efficacité, particulièrement concernant l'adaptation ; pour faire face aux limites des technologies incapables de répondre dans les temps aux objectifs que l'on s'est fixé collectivement, et pour traiter de situations futures proprement inconnues, sans référence historique comparable. Ces pistes sont l'occasion de rappeler, qu'en matière de transition, et en opposition à une vision encore largement prédominante, ce ne sont pas les objectifs, mais les moyens, les chemins qui sont importants²². Les moyens, tout autant que la fin.

²¹ DENIS SALLES, ENVIRONNEMENT : LA GOUVERNANCE PAR LA RESPONSABILITE ? 2009
[HTTPS://JOURNALS.OPENEDITION.ORG/VERTIGO/9179#TOCTO1N4](https://journals.openedition.org/vertigo/9179#TOCTO1N4)

²² PASCAL CHABOT, L'AGE DES TRANSITIONS, PUF, 2015

Bibliographie

ADEME, Les représentations sociales du changement climatique, GLS-OpinionWay et Daniel Boy, 2019.

Aguiton, Sara, La démocratie des chimères, Le bord de l'eau, 2018

Aykut, Stefan C. et Amy Dahan. « Chapitre 7 / Le choc de Copenhague », *References*. 4 mai 2015. p. 325-398.

Bardes, Julie. *Etude rétrospective et prospective des tendances d'évolution des territoires, des villes, de la mobilité et de l'environnement sur une longue période (1950 - 2030) - 2 volumes*. Futuribles. 2003. En ligne : <https://bit.ly/2p8WkCm> [consulté le 11 octobre 2019].

Bouleau, Gabrielle. « La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964 », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*. 15 février 2009. n° 309. p. 9-21.

Bourg, Dominique et Kerry Whiteside, Vers une démocratie écologique, 2010

Bourg, Dominique et AL, Inventer la démocratie du XXI^e siècle, l'assemblée citoyenne du futur. Les liens qui libèrent, 2017

Chabot, Pascal, L'âge des transitions, PUF, 2015

Charbonnier, Pierre, Abondance et Liberté, La découverte, 2020

Jegouzot, Yves, L'évolution des instruments du droit de l'environnement, Pouvoirs, 2008/4

Jonas, Hans, Le principe de responsabilité, 1979

Lacroix, Valérie et Edwin Zaccai. « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*. 19 août 2010, n° 134 n° 2. p. 205-23.

Laugier, Sandra et Ogien Albert, Le principe démocratique. Enquête sur les nouvelles formes du politique, 2014

Mitchell, Timothy, Carbon democracy, 2013

Pautard et al. *Modes de vie et pratiques environnementales des Français*. Ministère de la transition écologique. CGDD Service de la donnée et des études statistiques. 2018. En ligne : <https://bit.ly/317qTpi> [consulté le 10 octobre 2019].

Piketty, Thomas, Capital et idéologie, 2019

Rockstrom, Steffen, A space operating space for humanity, Nature, 2009

Salles, Denis, Environnement : la gouvernance par la responsabilité ?, 2009

Semal, Luc, Face à l'effondrement, militer à l'ombre des catastrophes, 2019

Szuba, Mathilde, Gouverner dans un monde fini, 2014

Testart, Jacques, L'humanité au pouvoir, Seuil, 2015

Theys, Jacques. « Vingt ans de politique française de l'environnement : les années 70-90 ; Un essai d'évaluation » *Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*. Edition Recherches. Paris : 1998

Varin, Viviana et Bernard Salamand. « El papel de los medios alternativos en la lucha por la justicia climática | Revista Pueblos ». En ligne : <https://bit.ly/327IFLE> (traduction française: <https://bit.ly/2Vycpxr>) [consulté le 11 octobre 2019].

Villalba, Bruno, L'assèchement des choix : pluralisme et écologie, La pensée écologique, 2017

Annexe 1 :

A) Des pratiques démocratiques multiples... qui se complètent

La démocratie directe décrit la situation dans laquelle les citoyens exercent directement le pouvoir de décision, lors d'un référendum par exemple. Il reste à ce jour très rarement utilisé en France contrairement à d'autres pays comme la Suisse. Des propositions existent pour permettre d'y recourir tout en évitant certains écueils²³.

La démocratie représentative, qui est la forme principale de démocratie depuis le XVIII^e siècle, repose sur le principe de vote démocratique pour désigner des représentants. *L'Assemblée Nationale en France est un exemple de démocratie représentative, qui emprunte aussi au principe de la démocratie délibérative.*

La démocratie délibérative. Inspirée principalement du philosophe allemand Habermas, elle postule que la légitimité de la décision et sa rationalité dépendent de la qualité de la délibération entre les citoyens. Elle met donc l'accent sur la nécessité du débat public, c'est-à-dire la confrontation publique des arguments entre participants égaux.

La Convention citoyenne pour le climat²⁴ qui se tient en France en est un exemple, elle n'est pour autant pas participative puisque seuls les citoyens tirés au sort peuvent justement y prendre part.

La démocratie participative. C'est une forme de démocratie qui permet le "renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.". Dans le champ environnemental, ce droit, présent dans de nombreux textes internationaux (Stockholm, Rio, Aarhus, etc.) est consacré à l'article 7 de la Charte de l'environnement : « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

Des limites connues

23 [HTTP://TNOVA.FR/NOTES/LE-REFERENDUM-D-INITIATIVE-CITOYENNE-DELIBERATIF](http://TNOVA.FR/NOTES/LE-REFERENDUM-D-INITIATIVE-CITOYENNE-DELIBERATIF)

24 [HTTPS://WWW.CONVENTIONCITOYENNEPOURLECLIMAT.FR/](https://WWW.CONVENTIONCITOYENNEPOURLECLIMAT.FR/)

Sans chercher l'exhaustivité, les pratiques démocratiques décrites précédemment illustrent la diversité « technique » des organisations possibles. Elles présentent des limites que des adaptations permettent de dépasser ou réduire en tout cas.

Par exemple, la démocratie représentative se caractérise par deux principales limites :

- la première limite est que la représentativité électorale ne s'accompagne pas d'une représentativité statistique. L'élection sélectionne souvent des individus de milieux socio-professionnels similaires, c'est-à-dire relativement aisés, éduqués, avec un capital de relations sur lequel ils peuvent s'appuyer. Par ailleurs elle sélectionne un certain type de personne (plutôt charismatique, ayant un talent oratoire, etc.). Elle repose donc sur une distribution inégalitaire à la fois des positions de pouvoir et des qualités individuelles, excluant une frange importante de la population et recréant ainsi un système partiellement oligarchique. L'homogénéité des assemblées élues est une critique récurrente. Le fait est que cela nuit à la qualité des débats et des délibérations : de nombreux arguments présents dans la population n'y sont jamais exprimés.

A cela, il faut ajouter une défiance vis-à-vis de l'indifférenciation croissante entre haute administration et grandes entreprises. Les décisions politiques se conforment à l'intérêt des quelques acteurs économiques, les plus puissants, dans la société avec comme résultat une abstention en hausse et le rejet d'une part des élites traditionnelles.

-la seconde est leur « *myopie* », métaphore utilisée par Pierre Rosanvallon²⁵ pour caractériser une défaillance structurelle des démocraties représentatives : les enjeux de long terme sont hors du champ de vision des gouvernements représentatifs. Là aussi il s'agit d'une critique récurrente (Tocqueville, Condorcet, etc.), les élus sont sous la pression des intérêts légitimes mais immédiats des électeurs. Ils sont sous « *la pression du présent* ». Or les intérêts de court terme, souvent de nature économique, entrent en contradiction avec les intérêts de long terme, souvent de nature écologique. La fréquence des compétitions électorales et la nécessité, pour être réélu, d'obtenir des résultats visibles à court terme créent une situation défavorable à l'arbitrage politique pour les décisions dont les conséquences n'apparaîtraient qu'à long, voire très long terme comme celles concernant le climat.

Un autre défaut est que nos systèmes démocratiques sont peu armés pour représenter certaines réalités abstraites qui comptent en matière d'environnement. En dehors de quelques cas exceptionnels²⁶, la nature et le vivant dans son ensemble (les « non-humains ») ne sont

25 [HTTPS://WWW.LEMONDE.FR/IDEES/ARTICLE/2009/12/07/SORTIR-DE-LA-MYOPIE-DES-DEMOCRATIES-PAR-PIERRE-ROSANVALLON_1277117_3232.HTML](https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/07/sortir-de-la-myopie-des-democraties-par-pierre-rosanvallon_1277117_3232.html)

26 EN INDE PAR EXEMPLE, OU UNE DECISION DE JUSTICE A CONSACRE LE GANGE ET UN DE SES AFFLUENTS, LE FLEUVE YAMUNA, COMME « DES ENTITES VIVANTES AYANT LE STATUT DE PERSONNE MORALE »

pas invités à la table des négociations avec les acteurs économiques qui y siègent. Même s'il est moins bien perçu par la majorité des citoyens, cet élément concourt à affaiblir la capacité de nos démocraties à traiter les enjeux climatiques, et renforce donc la désaffection dont elle est l'objet.

Des processus complémentaires plutôt qu'exclusifs

Quoi qu'il en soit, la participation ne remplace pas la décision, elle ne fait que l'éclairer. La démocratie participative accompagne la démocratie représentative, elle l'influence, l'éclaire et l'enrichit, mais ne saurait la remplacer.

La démocratie peut être participative sans être délibérative (par exemple en réceptionnant des contributions du public sans interaction) et inversement (par exemple en organisant une délibération fermée au sein d'une assemblée d'élus ou d'une conférence de citoyens tirés au sort).

B) De nouvelles pratiques prometteuses

Afin de dépasser ou contourner certaines des limites partagées par les mises en œuvre décrites précédemment, plusieurs évolutions apparaissent dès aujourd'hui de manière marginale ou plus significative.

La **démocratie participative** constitue en France un droit individuel de nature constitutionnelle pour le champ environnemental, dont la garantie fait aujourd'hui partie des missions confiée à la Commission nationale du débat public dans les conditions définies par le code de l'environnement. La garantie de ce droit implique le respect d'un certain nombre de principes notamment l'indépendance et la neutralité de l'organisateur ou du « garant » par rapport au décideur, la transparence de l'information et l'équivalence de traitement - il s'agit avant tout de corriger l'asymétrie des acteurs et de renforcer l'iségorie : la possibilité égale de porter un argument dans la sphère publique. Le moment clé d'un dispositif de participation est la réédition des comptes : comment le décideur, lorsqu'il reprend la main, répond aux arguments qui ont été exprimés et justifie ses décisions. De ce point de vue aussi, des éléments législatifs peuvent être améliorés comme les récentes²⁷ propositions de la CNDP l'illustrent²⁷.

Par ailleurs, la **sélection par tirage au sort** n'a pas toutes les vertus, elle ne répond pas par exemple au respect du droit à la participation comme droit individuel, puisqu'en principe seuls les personnes tirées au sort participent. Elle pose aussi des problèmes de consentement,

²⁷ JOUANNO, CASILLO, AUGAGNEUR, « UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA DEMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE », 2019.

puisque personne ne délègue aux individus tirés au sort le droit d'agir en leur nom. En revanche, elle possède trois avantages qui peuvent en faire un outil de sélection très utile et complémentaire :

Inclusivité : le tirage au sort, en fonction de ses modalités et des listes sur lesquelles il se base, constitue un outil intéressant pour toucher des publics qui ne participeraient pas spontanément ou qui peuvent être plus difficiles à atteindre. En ce sens, le tirage au sort peut faciliter l'expression de publics plus éloignés et renforcer la représentativité d'une diversité d'opinions et de réflexions au sein de la société et donc la qualité et la rationalité de la délibération.

Impartialité : le public tiré au sort n'est pas soumis à une contrainte de parti, ni à aucun engagement de forme idéologique ou électorale. Les prises de positions des individus sélectionnés aléatoirement sont donc plus « libres » et les personnes tirées au sort sont plus enclines à ne répondre qu'à leur propre rationalité.

Long terme : libérés de l'enjeu de la réélection, les publics tirés au sort sont moins soumis à la pression des enjeux de court-terme. Ils sont par ailleurs moins sensibles à la pression des lobbies dont ils ne dépendent pas pour une éventuelle réélection. Pour ces trois raisons, le tirage au sort est un mode de sélection en principe plus favorable à la prise de décision environnementale. Les dispositifs reposant sur une sélection par tirage au sort dont la mission serait de prendre ce type de décisions sont souvent accompagnés de conseil scientifique ou de système d'auditions d'experts afin d'éclairer les débats. C'est de cette manière en partie qu'a été élaborée la Convention citoyenne pour le Climat, avec un tirage au sort, mais aussi avec une représentativité garantie de la société française.

Annexe 2 : Les démocraties dans le monde

Les classements des démocraties doivent être considérés avec précaution, à l'instar du Democracy Index produit par *The Economist* depuis quelques années, et son classement des régimes politiques en quatre catégories, où il suffirait de cocher les cases et d'avoir les bons points pour passer d'une case à l'autre.

On notera que le Chili, la France et le Portugal rejoignent en 2019 la liste des 22 pays composant la catégorie des « démocraties complètes » (la catégorie la plus avancée de l'Index)...

Chart 1: Democracy Index 2019, global map by regime type

